



Recommandations du BFEH relatives à la publication d'informations sur le nouveau coronavirus en langue facile à lire et en langue des signes

25.05.2020



1.	Contexte	2
2.	Informations générales sur la langue facile à lire et la langue des signes	2
3.	Liens vers les informations de la Confédération	2
4.	Informations complémentaires sur la Confédération	2
4.1.	Recommandations concernant la langue facile à lire.....	3
4.2.	Recommandations pour la langue de signes.....	4
5.	Publication sur Internet	5
5.1.	Facile à surfer.....	5
5.2.	Signalement des informations.....	6
6.	Interlocuteurs au BFEH	6

1. Contexte

Dans la situation actuelle, il est essentiel que toutes les personnes vivant en Suisse puissent avoir accès aux informations nécessaires concernant le coronavirus, les possibilités de s'en protéger et les mesures du Conseil fédéral. Cela vaut bien évidemment aussi pour les personnes handicapées, qui sont parfois tributaires de moyens de communication alternatifs comme la langue des signes ou la langue facile à lire. Le site Internet du BFEH propose des informations sur le coronavirus dans ces deux langues, ainsi que des liens vers ce type d'informations sur le site Internet d'autres offices fédéraux.

Les cantons, les communes et les organisations en général sont priés de les diffuser et de proposer des informations complémentaires le cas échéant.

Liens vers les informations du site Internet du BFEH :

[Informations sur le coronavirus en langue facile à lire](#)

[Informations sur le coronavirus en langue des signes](#)

Les paragraphes suivants sont destinés aux administrations souhaitant publier des informations en langue des signes et en langue facile à lire de manière efficace et pertinente.

2. Informations générales sur la langue facile à lire et la langue des signes

Le BFEH a publié deux fiches sur la langue facile à lire et sur la langue des signes, lesquelles proposent une liste d'adresses utiles (non exhaustive) :

[Fiche d'information langue facile à lire](#)

[Fiche d'information langue des signes](#)

3. Liens vers les informations de la Confédération

- Proposez toujours un lien vers les informations que la Confédération met à disposition en langue des signes et en langue facile à lire.

Grâce à ces liens et aux synergies qu'ils permettent, vous gagnez du temps et garantissez que les informations que vous diffusez sont toujours d'actualité.

4. Informations complémentaires à celles de la Confédération

- Évaluez s'il est nécessaire d'ajouter des informations (p.ex. sur la situation régionale) concernant le nouveau coronavirus en langue des signes ou en langue facile à lire.
- Évaluez quel doit être l'expéditeur des informations.
- Tenez compte des recommandations ci-après lorsque vous produisez votre message en langue facile à lire ou en langue des signes.

Recevoir trop d'informations (en une fois et de différents expéditeurs) peut être source de confusion, notamment chez les destinataires des informations en langue facile à lire.

4.1. Recommandations pour la langue facile à lire

4.1.1. Sélection et limitation des informations à publier en langue facile à lire

➤ Limitez les informations que vous souhaitez publier en facile à lire.

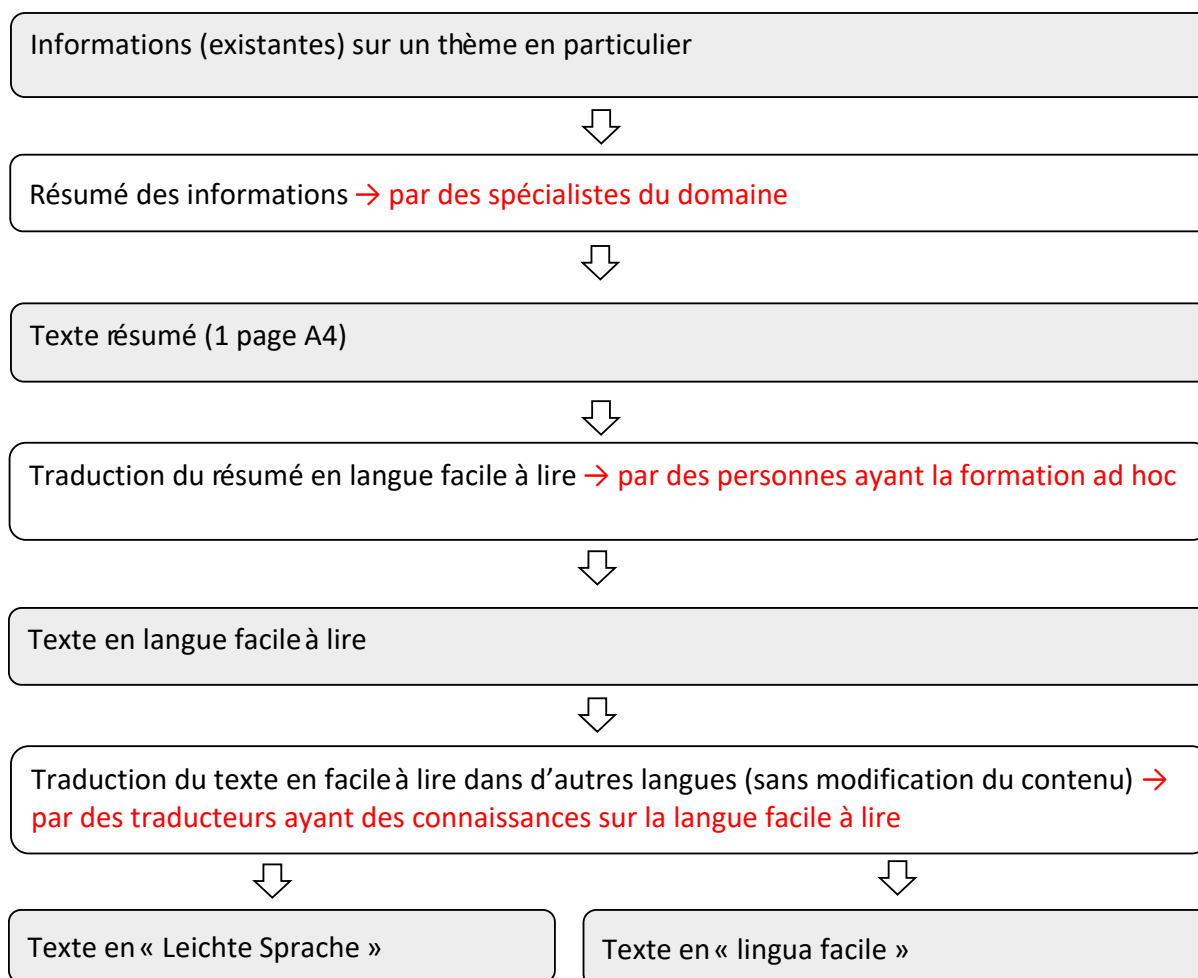
Les informations que vous souhaitez publier en langue facile à lire ne doivent pas seulement être simplifiées, il faut aussi en limiter le nombre. Se concentrer sur un message clé permet aux groupes cibles de mieux appréhender le contenu. Il leur est difficile de trier les informations et d'en retirer l'essentiel ; c'est donc à l'auteur de l'information de le faire.

4.1.2. Choix du niveau de langue facile à lire

➤ Publiez les informations sur le coronavirus au niveau A2.

Il y a plusieurs niveaux de langue facile à lire : A1, A2 et B1. Ils se fondent sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

4.1.3. Processus de traduction en langue facile à lire (incluant la traduction vers d'autres langues)



4.1.4. Collaboration avec des bureaux de traduction externes

- Vous trouverez les coordonnées de bureaux de traduction dans la fiche d'information sur la langue facile à lire (cf. PDF à télécharger, point 2). Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité.

Voici les éléments à prendre en compte pour évaluer une offre :

- le professionnalisme et l'expérience du bureau en question ;
- la coordination des traductions dans les différentes langues. Dans l'idéal, vous fournissez un texte (dont vous aurez déjà résumé le contenu au préalable) à traduire en langue facile à lire, texte que vous recevez ensuite dans les différentes langues demandées (allemand, français, italien ou anglais). Il est important que le processus défini au point 4 soit respecté ;
- le délai (en cas d'urgence) ;
- la livraison des textes au format souhaité (Word pour HTML et/ou PDF accessible) ;
- le coût total.

4.2. Recommandations pour la langue de signes

4.2.1. Sélection des informations à proposer en langue des signes

- Sélectionnez les informations importantes que vous souhaitez diffuser en langue des signes.
- Traduisez l'information telle quelle, sans la raccourcir.
- Subdivisez un long texte en plusieurs vidéos (en langue des signes) séparées.

La production de vidéos en langue des signes demande beaucoup de travail et il est quasiment impossible de modifier lesdites vidéos a posteriori. Il est donc pertinent de ne traduire en langue des signes que des contenus qui sont susceptibles de rester valables un certain temps. A contrario, ce n'est pas le bon support pour les informations sans cesse réactualisées. Dans ce dernier cas, le mieux est de proposer des traductions en direct.

Il ne faut pas raccourcir les contenus destinés à être traduits en langue des signes, contrairement à ce qui est recommandé pour la langue facile à lire, il est important que les informations soient traduites telles quelles.

Subdivisez les longs textes en plusieurs paragraphes, qui feront chacun l'objet d'une vidéo en langue des signes.

4.2.2. Choix de la langue des signes

En Suisse, trois langues des signes différentes coexistent : la suisse allemande (DSGS), la française (LSF) et l'italienne (LIS). Si les informations que vous diffusez le sont en plusieurs langues, il convient aussi de proposer la traduction en langue des signes dans les langues correspondantes.

4.2.3. Éléments à prendre en compte pour la production de vidéos en langue des signes

1. Les vidéos ne devraient être produites que par des personnes dont la langue des signes est la langue maternelle (donc généralement des personnes sourdes).
2. Il convient de produire une vidéo en langue des signes par langue souhaitée (allemand, français ou italien, p. ex.).
3. Une vidéo ne devrait en principe pas durer plus de 5 minutes. Les longs textes devraient donc être subdivisés en plusieurs vidéos.
4. Doivent apparaître sur la vidéo :
 - a. le logo et/ou le nom de l'administration ;
 - b. le titre du paragraphe concerné, le cas échéant.
5. Les vidéos devraient être sous-titrées.

4.2.4. Collaboration avec des bureaux de traduction externes

- Vous trouverez les coordonnées de bureaux de traduction dans la fiche d'information sur la langue des signes (cf. PDF à télécharger, point 2). Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité.

Voici les éléments à prendre en compte pour évaluer une offre :

- le professionnalisme et l'expérience du bureau de traduction en question ;
- la coordination des traductions dans différentes langues des signes ;
- le sous-titrage ;
- la possibilité de montrer un logo et du texte ;
- le délai (en cas d'urgence) ;
- le coût total.

5. Publication sur Internet

5.1. Facile à surfer

- Concevez votre site Internet de manière à ce qu'il soit clair et « facile à surfer ».

➤ Faites en sorte que les utilisateurs trouvent immédiatement les informations en langue facile à lire et en langue des signes.

Les personnes qui n'ont pas l'habitude de surfer sur Internet et d'y rechercher des informations ont besoin de pouvoir trouver rapidement les informations qu'elles cherchent. Vous trouverez des trucs et astuces concernant l'élaboration de contenus Internet pour les personnes ayant un handicap cognitif dans le [guide pour la création d'interfaces Internet simples à utiliser](#).

5.2. Signalement des informations

- Signalez les informations en indiquant « Informations en langue des signes » ou « Informations en langue facile à lire ».
- Utilisez également les logos ad hoc.
- Les auteurs des traductions en langue facile à lire et des vidéos en langue des signes ne sont **pas** indiqués.
- De même, on ne mentionnera aucun label de qualité.

En utilisant toujours les mêmes logos pour signaler l'existence d'informations en langue facile à lire ou en langue des signes, on renforce leur valeur d'identification. Les logos en question sont disponibles sur le site Internet du BFEH et peuvent être utilisés gratuitement : [Téléchargement de logos signalant des contenus numériques accessibles](#).



6. Interlocuteurs au BFEH

Questions concernant la langue facile à lire :

Jasmin Cahannes

Collaboratrice scientifique Communication

jasmin.cahannes-kocher@gs-edi.admin.ch

Questions concernant la langue des signes :

Markus Riesch

Responsable de projets Accessibility

markus.riesch@gs-edi.admin.ch